

Val de Gâtine : une redevance incitative

Une partie de la communauté de communes Val de Gâtine est gérée par le Syndicat mixte à la carte (SMC) de Sainte-Eanne, avec le Haut Val de Sèvre. Jusqu'à présent, tous les usagers étaient sur une redevance normale à l'année. Bientôt, onze communes du Val de Gâtine (Saint-Pardoux-Soutiers, Beaulieu-sous-Parthenay, Vouhé, Saint-Lin, Clavé, Saint-Georges-de-Noisé, Verruyes, Mazières-en-Gâtine, Saint-Marc-la-Lande, La Boissière-en-Gâtine et Les Groseillers) devraient passer à la redevance incitative. Elles totalisent 6.000 habitants sur les 22.000 qui dépendent du syndicat. « En Haut Val de Sèvre, les élus communautaires n'ont pas encore pris de décisions politiques et c'est en réflexion », souligne Noël Morichon, directeur du SMC. Une partie du territoire de Gâtine était déjà passée à la redevance incitative. L'idée est d'harmoniser ce territoire sur la même tarification. »

Des puces dans les bacs verts

Avant de mettre en place ce tarif incitatif, l'entreprise Sulo, sous l'égide du directeur Rémy Dourdain, avec cinq agents et une personne en charge des prises de rendez-vous, vont rencontrer les habitants chez eux pour réa-



Les agents qui se présenteront dans les habitations, avec le directeur du Syndicat mixte à la carte. (Photo NR)

liser une enquête et distribuer des bacs verts avec des puces jusqu'au 7 juillet. Car très souvent les poubelles vertes sont mal identifiées. Elles peuvent être déplacées lors du ramassage ou, tout simplement, le nombre de personnes a changé dans les habitations. « Les agents se présenteront chez les personnes avec une lettre d'accréditation et ils seront identifiables avec un gilet floqué au nom de l'entreprise et un véhicule utilitaire », explique le directeur. Pour le moment les poubelles jaunes ne sont pas concernées.

« Une incitation à trier encore plus »

« C'est une incitation à trier encore plus, à aller en déchetterie, à

composter, assurent Noël Morichon et Marina Chapelle, chargée de communication tri et déchets à Sainte-Eanne. L'essentiel est de diminuer la production des déchets liée au mode de consommation. On espère aussi que les campagnes biodéchets avec la distribution des composteurs va permettre de réduire les déchets. »

La contribution demandée à l'utilisateur sert à financer la collecte des déchets, le traitement et la gestion des déchetteries et la redevance incitative est calculée en fonction du nombre de fois où le bac d'ordures ménagères est présenté à la collecte en fonction du volume du bac et du nombre de personnes dans le foyer.